

La forêt communale



La surface boisée sur le territoire communal est précisément de 835 ha, principalement en taillis sous futaie et quelques rares plantations de résineux.

Plus de la moitié de cet espace (527ha) est de la forêt privée, ou de la forêt domaniale (Etat).

Un décret impérial du 15 Juin 1812 fixait à 304,88 ha la surface de la forêt communale de Chaignay à aménager.

Celle-ci était alors divisée en 25 parcelles traitées en taillis sous futaie à la révolution de 25 ans (*) pour 228 ha et en 8 coupons de réserve en bois d'œuvre pour 76 ha soit un total de 304 ha. Le cadastre actuel retient aujourd'hui 310 ha.

Cet aménagement a été appliqué jusqu'en 1980, date à laquelle un nouveau modèle pour les années futures a été rédigé pour réorienter la forêt vers la production de bois d'œuvre sans écarter l'objectif cynégétique.

Plusieurs parcelles ont ainsi été plantées en chêne ou hêtre avec plus ou moins de succès. Un bilan a été fait en 93 entre la Commune et l'ONF qui révéla que :

- les coûts financiers étaient plus élevés que prévu en raison des dégâts occasionnés par les chevreuils et des frais de dégagement des jeunes plants. Le bilan reste malgré tout positif grâce aux coupes de bois et aux aides financières allouées pour ce type d'opération.
- Il est nécessaire de quantifier les surfaces à régénérer (maîtrise des coûts) et les besoins en affouages, c'est à dire en bois de feu qui sont toujours importants.

Au vu de ces résultats la Commune a demandé à l'ONF de réviser à la baisse le plan d'aménagement de 1994 à 2008.

C'est ainsi qu'une première série de coupes prévoit la conversion en futaie régulière feuillue de chêne rouvre et hêtre pour 53 ha, et qu'une seconde série de coupes conserve l'ancien système de taillis sous futaie pour 256 ha (bois de feu avec une révolution de 40 ans en affouages)

Pour conclure, nous pouvons dire que la chasse est et restera encore longtemps le revenu principal de cette forêt, pauvre en qualité de sol

